



Un propriétaire Solibail

M. C. . . . ,
propriétaire, Asnières

“C’est en me renseignant auprès de la DRIHL à Nanterre, que j’ai connu le dispositif Solibail.



J’ai rénové un appartement et reçu le tiers du coût total des travaux en subvention.

La déduction fiscale, la garantie d’un loyer payé pendant trois ans, la remise en l’état rendent tout à fait possible l’effort que je consens sur le niveau du loyer.

Et, évidemment, je partage l’aspect solidaire de Solibail.

C’est vrai que l’appartement est bien situé, dans un quartier agréable et bien desservi par les transports en commun.

J’aurais sans doute hésité si le dispositif n’était pas garanti par l’État, mais là, vraiment, c’est sans risque !”



Solibail en Ile-de-France,

un n° Azur :
0 810 90 18 85

une adresse mail :

contact.solibail.drihl@developpement-durable.gouv.fr

un site internet :

drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/solibail-r294



DIRECTION RÉGIONALE
ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'HÉBERGEMENT
ET DU LOGEMENT

Propriétaire ?

Louez sans souci avec Solibail



**Le dispositif d’État solidaire
pour l’accès au logement**

Une **triple sécurité** :

- Un rendement sûr et attractif,
- Un suivi professionnel,
- Une location sécurisée.





Présentation du dispositif

Le propriétaire loue son appartement, pendant au moins trois ans à une association conventionnée et financée par l'Etat .

L'association locataire y loge un ménage à revenus modestes, qui sort d'hébergement et dont l'évaluation sociale indique qu'il est prêt à occuper un logement adapté.



L'appartement doit :

- être libre et non meublé ;
- respecter les normes d'habitabilité en vigueur ;
- être situé en Ile-de-France, hors Paris ;
- avoir une surface de 20 à 85 m² ;
- respecter un loyer fixé par référence aux prix du marché et plafonné.



Les avantages

Solibail :

Un rendement sûr et attractif :

- Paiement mensuel des loyers et des charges locatives ;
- Aucune vacance ;
- Déductions fiscales possibles jusqu'à 85 % des revenus locatifs.
- Subventions possibles pour réaliser des travaux

Un suivi professionnel :

- Prise en charge de l'entretien courant du logement ;
- Suivi administratif et social de l'occupant ;
- Un interlocuteur dédié durant toute la durée du bail.

Une location sécurisée :

- Garantie d'une remise en l'état du logement à la suite d'éventuelles dégradations ;
- Prise en charge des incidents locatifs ;
- Occupation paisible du logement.



Une famille dans Solibail



M^{me} K. . . . , locataire
Deux enfants de 6 et 1 an, Aubervilliers

« En arrivant dans cet appartement, je n'y croyais pas ! Après la galère de l'hôtel, ici mes enfants sont en sécurité, ils ne sont plus fatigués, ils ont une chambre et des copains d'école.

Je travaille et je perçois les aides au logement.

Je paie ma redevance par prélèvement automatique mensuel à l'association, et je sais que l'Etat complète le montant du loyer.

Madame T. . . (*) vient une fois par mois On fait le tour de l'appartement, on gère ensemble mon budget. Elle m'accompagne dans ma recherche de logement social.

J'ai retrouvé une vie normale ici et je sais qu'après 18 mois, je vais pouvoir m'installer définitivement dans mon propre logement. »

(*) représentante de l'Association.

